



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 132687

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, chargé du budget, sur l'injustice exprimée par les parents d'enfant décédé avant l'âge de seize ans qui perdent le bénéfice de la demi-part supplémentaire dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Seuls les parents d'enfants décédés après leur seize ans en bénéficient. Aussi, pour des raisons d'équité, il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132687

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4154

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)